

## COMPTE –RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2008

Etaient présents : MM. BOISSEL Serge, CAGNAC Christian, Mme COUREAU Aline, MM DAYMA Antonin, DOLO Stéphane, LINON Serge, Mlle MARTINEZ Christel, Mme MARTY Marie-Christine, Mme MIREY Manuelle, MM. PINSARD Paul, ROUZIES Jean-Claude, SEGUY Jean-Luc.  
Etait absente excusée : Mme BACH Claudette.

Stéphane DOLO est désigné en qualité de secrétaire de séance

Monsieur Jacques POUGET appelle les observations sur le compte-rendu du 6/05/2008. Aucune observation n'est faite et celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Il rend compte de la décision par délégation prise depuis la dernière réunion. Il s'agit de la fixation des loyers applicables aux logements communaux au 1<sup>er</sup> juillet selon l'indice de référence des loyers, augmentation de 1.36 %.

L'assemblée aborde l'ordre du jour :

### 1 – Décision modificative n° 1 du budget principal :

Cette délibération a principalement pour objet de rétablir des équilibres au niveau des chapitres globalisés des écritures d'ordre budgétaire, elle se présente de la manière suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>Fonctionnement</b>				
D 6411 : personnel titulaire		+ 7382.87 €		
R773 : mandats annulés (ex. antérieurs)				+ 7382.87 €
<b>TOTAL section Fonctionnement</b>		<b>+ 7382.87 €</b>		<b>+ 7382.87 €</b>
<b>Investissement</b>	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 020 : dépenses imprévues		+ 8469 €		
D21534-040 : réseaux d'électrification	- 8469 €			
D 20414-040 : Subvention équipement versée		+ 7382.87 €		
D 20414-041 : subvention d'équipement versée	- 7382.87 €			
D 2313-040 : Immobilisation en cours		+ 7000 €		
D 2313-136 : améliorat° bât cnx	- 4000 €			
D 2315-134 : abris bus chemin de la garenne	- 3000 €			
<b>TOTAL section Investissement</b>	<b>- 22 851.87 €</b>	<b>+ 22 851.87 €</b>		

En conclusion, le budget principal est augmenté de 7382.87 € en section de fonctionnement. Ces crédits sont affectés au chapitre charges de personnel pour permettre la réorganisation des postes du personnel communal affecté aux services cantine, école et garderie pour la rentrée scolaire 2008-2009.

### 2 – Décision modificative n° 1 – Budget annexe assainissement

Elle a pour objectif de rectifier une écriture concernant l'exercice 2006 qui doit être inscrite au niveau du chapitre 041 et non au chapitre 040. Cela n'entraîne aucune modification des montants votés au budget.

Désignation	dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>Investissement</b>				
D 208-14 chapitre <b>040</b> : mise à jour réseaux assainissement	- 1754.53 €			
D 208- <b>041</b> : autres immob. incorporelles		+ 1754.53 €		
R 2315-14 chapitre <b>040</b> : mise à jour réseaux assainissement			- 1754.53 €	
R 2315- <b>041</b> : installation, mat et out technique				+ 1754.53 €
<b>TOTAL</b>		0		0

### **3 – Plan de financement concernant la construction de la Station d'épuration et son réseau de transfert.**

Par délibération du 6 mai 2008, le Conseil municipal a validé le choix du titulaire du marché de travaux (le groupement ACTREAD Environnement et SEGUY TP) ainsi que le montant de l'opération estimé à 496 000 € (411 036.43 € de travaux, 19 192.95 € de mission de maîtrise d'œuvre et 65 770.62 € de dépenses annexes).

A ce stade de la procédure, nous pouvons dresser le plan de financement définitif et solliciter les aides de l'Etat, de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général, à savoir :

- Aide de l'Etat au titre de la DGE (programme 2006, 38 % :	190 771 €
- Aide de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, 25 % :	124 000 €
- Aide du Conseil Général, 16.5 % :	82 029 €
- Autofinancement de la commune, y compris la TVA :	196 416 €
Soit un total TTC :	593 216 €

Le conseil approuve le plan de financement détaillé ci-dessus et autorise le Maire à solliciter les aides correspondantes.

### **4 – Modification du tableau des effectifs**

Il y a deux modifications successives du tableau des effectifs. La première est à effet rétroactif au 1<sup>er</sup> mai 2008 et la suivante interviendra au 1<sup>er</sup> septembre 2008.

\* **Au 1<sup>er</sup> Mai 2008**, Monsieur le Maire propose de créer 2 postes d'A.T.S.E.M 1<sup>ère</sup> classe (agent spécialisé des écoles maternelles) à 28.5 h/semaine en remplacement des postes d'A.T.S.E.M 2<sup>ème</sup> classe à 28.5 h/semaine. Il s'agit d'un reclassement qui correspond à un avancement de grade. Les deux postes d'A.T.S.E.M 2<sup>ème</sup> classe seront supprimés ultérieurement dès que l'on aura sollicité le Comité Technique Paritaire et qu'il aura rendu son avis.

\* **Au 1<sup>er</sup> Septembre 2008**, Christel MARTINEZ conseillère déléguée aux affaires scolaires, présente la nouvelle organisation des postes aux services de la cantine, de l'école maternelle et de la garderie pour la rentrée scolaire 2008-2009.

Ces modifications sont nécessaires afin de pérenniser certains emplois permanents et effectuer une mise aux normes du service garderie avec une augmentation du personnel pour encadrer les élèves en effectif croissant.

Les modifications sont les suivantes :

#### **Service Cantine :**

- Création d'un poste d'Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;
- Création d'un poste d'Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à 27.5 h/semaine.

#### **Service école maternelle :**

- Création d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à 29 h/semaine.
- Augmentation du nombre d'heures des postes d'A.T.S.E.M 1<sup>ère</sup> classe de 28.5 h/semaine à 29.5 h/semaine.

## **Service Garderie :**

- Situation actuelle des contrats annualisés de personnel non titulaire :

4 postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, un à 12h 30m /semaine, 2 à 7 h 30m /semaine et un à 3 h 45 m /semaine.

- Situation à envisager en tenant compte de la réduction de la période scolaire de 3 semaines et des besoins complémentaires de personnel sur les mêmes tranches horaires de surveillance :

Modification horaire des 4 postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe détaillés ci-dessus :

Un poste à 11 h 30m/semaine, 2 postes à 6 h/semaine et un à 3 h/semaine.

Pour les besoins complémentaires :

- création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe non titulaire pour 6 h/semaine,
- création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe non titulaire pour 10 h 30m/semaine,
- création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe non titulaire pour 3 h/semaine.

Au vu de cet exposé, le conseil municipal approuve les modifications des effectifs comme présentées ci-dessus, et autorise le maire à suivre les procédures qui s'imposent.

## **5 – Projet d'aménagement du bourg**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de contacter la Société d'Economie Mixte départementale pour préparer le cahier des charges concernant le projet d'aménagement global du bourg (circulation des piétons et tous véhicules, traitement des chaussées des rues et places, plaine de jeux ...).

Le projet de modification du sens de circulation dans le lotissement de Rescousseries et chemin de la Vayssade sont suspendus pour être examinés dans le cadre de cette étude.

Lors du dernier conseil municipal, il avait été évoqué le courrier d'une famille de Rescousseris. Il est bien entendu que ce courrier était adressé au Maire afin que la prévention des risques soit étudiée dans l'intérêt de tous et non pour régler un problème individuel.

## **6 – Création emploi saisonnier**

Le conseil municipal autorise le Maire à recruter une personne pour effectuer un emploi saisonnier pour la durée d'un mois à temps complet pour le service administratif de la commune pendant la prise de congés annuels du personnel.

## **7 – Admission en non valeur**

Le conseil municipal accepte l'admission en non valeur proposée par le receveur municipal pour un montant de créance de 2079.80 € correspondant à des impayés de loyers (situations de précarité malheureusement évidentes).

## **8 – Indemnité de conseil et de confection de budget au receveur municipal**

Suite au renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de délibérer pour la durée du mandat afin d'octroyer une indemnité annuelle de conseil et de confection de budget au receveur municipal. Le calcul est soumis à des modalités contenues dans l'arrêté interministériel du 16/12/1983.

## **9 – Modification d'emprises de voirie**

Demande de Mr et Mme DEJONGHE domiciliés au lieu-dit Piboulède :

Le conseil municipal a rendu un avis favorable au souhait de Mr et Mme DEJONGHE d'aliéner le chemin communal jouxtant leur propriété.

Demande de Mme BAUDIN et Mr LEFEU domiciliés au Bournel :

Le conseil municipal a rendu un avis favorable pour établir un échange de chemin.

Demande de Mr SUDRES Roland à Prades :

Le conseil municipal mandate la commission voirie afin d'apporter des précisions complémentaires sur cette demande de modification d'emprises. Ce dossier est ajourné.

Demande complémentaire de l'indivision Arlette REY et Bernard REY :

Cette demande est également ajournée par le conseil municipal qui souhaite des précisions complémentaires.

Concernant les demandes avec avis favorable, une enquête publique va être programmée avec la désignation d'un commissaire enquêteur. A l'issue de l'enquête, le conseil municipal délibèrera de nouveau sur les conclusions du commissaire, avec la fixation du tarif du m2, des participations pour les éventuels frais d'arpentage et frais notariés.

## **10 – Questions diverses**

- Réception de l'avant-projet du dossier du réseau pluvial du Balat et du Sol, ainsi que l'avant projet de sécurisation de l'aménagement de l'arrêt de bus à la Garenne. Les devis estimatifs ont été examinés et validés par l'assemblée en l'absence de Mr SEGUY Jean-Luc qui est sorti de la salle. Il est possible à ce stade de la procédure de solliciter à nouveau l'aide du département à hauteur de 20 % sur les nouveaux estimatifs. De plus, le dossier de consultation va être préparé et un avis d'appel public à la concurrence sera diffusé par voie de presse selon la procédure adaptée.
- Suite à la création d'un emploi saisonnier piscine pour la période du 16/06/2008 au 24/08/2008, l'ouverture de la piscine a été prolongée jusqu'au 31/08/2008 en fonction de la nouvelle rentrée scolaire. Cet emploi doit être créé pour la semaine complémentaire du 24 au 31/08.
- Le contrat de surveillance des bassins avec PROSPORT (Lot) est également prolongé du 24 au 31/08/2008.
- Le tirage au sort du jury d'assises pour l'année 2009 est le suivant : Delon Magali, Boiron Pascal, Beffara Anne-Marie.
- Le conseil municipal donne une suite favorable à la mise à disposition d'un enseignant supplémentaire à l'école publique élémentaire de Lalbenque. Mr l'Inspecteur d'Académie sera sollicité à cet effet.
- Le Conseil municipal autorise le Maire à payer en investissement des équipements pour l'école maternelle (matelas, couvertures polaires) d'un prix unitaire inférieur à 500 € TTC. Ils seront amortis sur un an.
- Compte-tenu de notre environnement encore préservé, le conseil municipal est défavorable à l'unanimité pour l'implantation d'un centre de stockage pour déchets ultimes.
- Le conseil municipal est favorable à l'adhésion des communes de Carnac – Rouffiac, Espère et Lamagdelaine au SIPA (Syndicat Intercommunal de Protection Animale).
- Le Conseil municipal est surpris de ne pas avoir été informé de l'autorisation préfectorale accordée à Monsieur Cattarelli Julien à Conduché pour l'exploitation d'un aérodrome privé.
- A la suite d'une lettre de riverains du château d'eau soucieux de l'installation d'un relais téléphonique, il sera organisé une rencontre avec la société SFR pour répondre à toutes questions, le jeudi 26 Juin 2008 de 14 H 30 à 17 H
- Les délégués du Syndicat AEP de l'IFFERNET, Mrs Antonin DAYMA et Jean-Claude ROUZIES informent l'assemblée du dernier compte-rendu du 13/05/2008. Un exemplaire est disponible en Mairie pour consultation.
- Mr Guy MESSAL, adjoint délégué à l'urbanisme informe les membres de la procédure concernant la révision du PLU. La réunion avec les personnes publiques associées a eu lieu le 27/05/2008. La DDEA a fait part de ses observations. L'enquête publique se déroulera à la mairie du 27 juin au 5 août 2008. Le commissaire enquêteur. M. Meunier, recevra en Mairie les jours suivants :  
\*vendredi 27/06 de 9 h à 12 h, \*Jeudi 10/07 de 14 h à 17 h, \* Mardi 5/08 de 14 h à 17 h.  
Un complément de financement sera indispensable au vu de la charge de travail du bureau d'études, environ 1500 €.  
Le dossier est toujours disponible en Mairie, ainsi que le registre d'observation.
- Vie associative : la commission vie associative a réuni les associations. Vingt deux étaient présentes ou représentées. La discussion a porté sur l'utilisation des salles, la nécessité d'un panneau d'affichage associatif, l'harmonisation du calendrier, l'utilisation de Lalbenque Infos, etc...  
Il est surtout convenu d'organiser un forum des associations le samedi 13 septembre et de créer une boîte à lettre électronique.
- Le syndicat intercommunal des cours d'eau Castelnau-Montratier Montcuq a prévu un projet d'entretien du Lemboulas correspondant à 8 journées de travail à 150 €/jour pour 3 personnes. La réalisation est programmée pour septembre.  
Plus aucune question à l'ordre du jour, la séance est levée à 0 h 30.